

ESPACES PUBLICS GRANDS ESSERTS - VEYRIER

RAPPORT DU JURY

Concours de projets d'espaces publics en procédure sélective.

Genève, le 03.05.2019



Table des matières

1. Mot du Président	3
2. Clauses relatives à la procédure	4
2.1 Genre du concours	4
2.2 Bases juridiques	4
2.3 Maître de l’ouvrage et secrétariat du concours	5
2.4 Jury	5
2.5 Calendrier du concours	6
3. Objectifs du concours	7
4. Premier tour de la procédure sélective	8
5. Second tour de la procédure sélective	9
5.1 Critère d’appréciation	9
5.2 Conformité des candidatures et numérotation des projets.	9
6. Déroulement du jury	10
6.1 Introduction et rappel des objectifs	10
6.2 Analyse technique des projets, contrôle de conformité et examen préalable	10
6.3 Acceptation des projets au jugement	10
6.4 Découverte individuelle des projets	10
6.5 Expertise des projets	11
6.6 Analyses et délibérations	11
6.7 Classement et prix	12
6.8 Recommandation du jury	13
6.9 Levée de l’anonymat	14
6.9 Approbation du rapport par le jury	18
7. Présentation des projets primés	19

1. Mot du Président

Un projet Paysage

Site stratégique de développement pour le canton de Genève, d'une surface de près de 12 ha, le projet des Grands Esserts, sur le territoire de la ville de Veyrier, accueillera dans les prochaines années 1200 logements, une école, un centre commercial, des surfaces tertiaires et des locaux associatifs.

Construire un morceau de ville dans un paysage d'exception, où la plaine agricole dialogue avec le Salève et la lisière de l'Arve nécessite une approche particulièrement sensible sur les espaces publics et paysagers du futur quartier.

L'organisation d'un concours de projets à un degré en procédure sélective, conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, a permis d'atteindre les objectifs et les ambitions que la ville de Veyrier, le canton de Genève et le jury s'étaient fixés pour le projet des espaces publics des Grands Esserts.

Dans un premier temps, je tiens à remercier et saluer la qualité du travail investi par les équipes concurrentes d'architectes-paysagistes, d'architectes, d'ingénieurs civils et divers spécialistes.

Par la composition d'un jury réunissant des professionnels et non professionnels, ainsi que par l'apport des experts de la ville et du canton, le jugement a pu trouver place dans un climat serein, de respect, d'échanges et de débats fructueux pour élire à l'unanimité le projet lauréat: **LE QUARTIER DES CHÊNES**

Par une gradation habile entre forêt et ville, cette proposition d'une chênaie à charmes a su convaincre le jury par son image forte et unificatrice. Les composantes de la ville d'aujourd'hui et de demain, à travers les thèmes de l'eau, du sol, du climat, de la biodiversité, de la mobilité douce et de la dimension sociale sauront apporter aux futurs habitants et usagers des Grands Esserts un paysage où il fait bon vivre, travailler et se promener.

Dès lors, je me réjouis de voir évoluer ce projet avec la collaboration et le soutien de la ville de Veyrier, du canton de Genève, de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), de la Fondation immobilière de la Ville de Veyrier (FIV) et bien entendu des auteurs. Il s'agit maintenant d'établir un travail, un dialogue constructif, une bonne interaction, un bon gradient entre les espaces publics et les aménagements paysagers des cœurs d'îlots et des pièces urbaines à venir.

Jean-Yves Le Baron
architecte-paysagiste FSAP

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Genre du concours

Il s'agit d'un concours de projets d'espaces publics en procédure sélective, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 7 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009. Le concours correspond aux prestations d'architecte-paysagiste et/ou architecte et ingénieur civil.

Le 1er tour a permis de retenir de 10 candidats sur la base d'un dossier de qualification non anonyme. Le 2ème tour consiste en un concours anonyme.

2.2 Bases juridiques

La procédure est soumise à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), à la Loi sur le marché intérieur (LMI) et à la Loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement d'application.

La procédure est soumise aux traités internationaux sur les marchés publics, ce qui signifie que les bureaux suisses et les bureaux étrangers dont le siège se trouve dans un des pays qui offre la réciprocité aux bureaux suisses en matière d'accès aux marchés publics, sont autorisés à participer à la procédure. La participation à la procédure implique pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation du Règlement SIA 142 portant sur les concours, édition 2009.

La participation au concours implique pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du programme du concours, des réponses aux questions et du Règlement SIA 142 portant sur les concours, édition 2009.

En outre, sont applicables les lois et normes suivantes selon la nature de l'objet :

- Loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988
- Règlement d'application de la Loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05.01) du 27 février 1978
- Association des établissements cantonaux contre l'incendie (AEAI) : normes et directives de protection incendie en vigueur.
- Règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, voir directive no 7
- La Norme SIA 500 édition 2009 « Construction sans obstacles » ainsi que le règlement cantonal concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction.
- Les Normes, règlements et recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) portant sur la construction, les installations et équipements.
- Loi sur les eaux (LEaux-GE) L 2 05 du 5 juillet 1961
- Loi sur les forêts (L Forêts) M 5 10 du 20 mai 1999

2.3 Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours

L'adjudicateur et le maître de l'ouvrage du concours est la ville de Veyrier.

L'organisation technique du concours est assurée par dl-a, designlab-architecture sa, Genève.

Le secrétariat du concours est tenu par M. Ryan Smyth, adjoint directeur technique et urbaniste communal de la ville de Veyrier.

2.4 Jury

Président

M. Jean-Yves Le Baron - ARCHITECTE-PAYSAGISTE FSAP

Vice-Président

M. Raymond Gavillet - MAIRE VILLE DE VEYRIER

Membres non-professionnels

Mme Marlyse Rostan - CONSEILLERE ADMINISTRATIVE VILLE DE VEYRIER

Mme Maude Bessat - CONSEILLIERE MUNICIPALE VILLE DE VEYRIER

Mme Barbara Gremaud - COMMISSION DES GRANDS ESSERTS

Membres professionnels

Mme Marie-Hélène Giraud - ARCHITECTE-PAYSAGISTE FSAP

Mme Valérie Hoffmeyer - ARCHITECTE-PAYSAGISTE HES-FSAP

M. Pierre-Alain Dupraz - ARCHITECTE ETS FAS

M. Thomas Jundt - INGENIEUR CIVIL EPF

M. Bruno Marchand - ARCHITECTE EPFL SIA FAS FSU

Spécialistes-conseil

M. Ryan Smyth - GEOGRAPHE-URBANISTE FSU, URBANISTE COMMUNAL VILLE DE VEYRIER

M. Jonas Raetzo - INGENIEUR HES, REPRESENTANT DGT

M Yvan Martignago - INGENIEUR EPF, REPRESENTANT DGEau

M Benjamin Villard - URBANISTE, REPRESENTANT OU

Mme Anne-Lise Cantiniaux - INGENIEUR HES, REPRESENTANTE DGAN

M. Raphaël Roth - INGENIEUR EPF, REPRESENTANT DGGC

M. Philippe Rossé - ARCHITECTE EPF SIA AGA, REPRESENTANT FIV

M. Bertrand Reverdin - ARCHITECTE EAUG-IEI RESPONSABLE CPEG

M. David Truchet - INGENIEUR HES, SPECIALISTE-CONSEIL ECONOMIQUE

2.5 Calendrier du concours

Premier tour de la procédure sélective

Distribution des documents de concours 1ere phase SIMAP	3 septembre 2018
Questions des candidats	8 octobre 2018
Réponses aux questions	15 octobre 2018
Rendu des dossiers de candidature	12 novembre 2018
Sélection des candidats pour la 2ème phase et notifications	26 novembre 2018
Délai de recours sur la sélection des candidats	12 décembre 2018

Second tour de la procédure sélective

Distribution des documents de concours	13 décembre 2018
Question(s) des participants	14 janvier 2019
Réponses du jury	21 janvier 2019
Confirmation de participation au concours (délai d'ordre)	28 janvier 2019
Rendu des projets	29 mars 2019
Jugement	16 et 17 avril 2019
Remise des prix et vernissage	3 mai 2019 à 18h00

Exposition publique des projets les samedi 4 et 5 mai de 9h00 à 12h00, les Lundi 6, mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 mai 2019 de 18h00 à 20h00

Délai de recours	10 juin 2019
------------------	--------------

3. Objectifs du concours

Le projet des Grands Esserts fait partie des dix projets stratégiques de développement définis par le Plan directeur cantonal 2030. Le secteur concerné par le concours est situé dans la boucle de l'Arve sur le plateau de Vessy à Veyrier, au Nord de la route de Veyrier et à proximité de Carouge et de Genève. Il est inscrit en zone de développement 3 depuis septembre 2012. Il a une surface d'environ 12 hectares et accueillera la construction de 1'200 logements, d'un centre commercial et d'un équipement public.

L'objectif du concours est donc d'obtenir un projet d'espaces publics de qualité et cohérent, spécifique à ces lieux et qui tient compte de plusieurs paramètres :

- L'insertion dans un contexte plus général : les aménagements des espaces publics en rapport aux abords, au réseau de déplacements, aux équipements publics et aux traces historiques, entre autres.
- La sociabilité et convivialité : l'aménagement de tels espaces doit favoriser les échanges sociaux, les appropriations diversifiées et la polyvalence des usages - mais aussi toute une série d'activités de nature ludique.
- La sécurité : c'est un paramètre essentiel tant dans la gestion des différents types de mobilité – effets de modération, sécurité de la traversée des piétons, par exemple – que dans le sentiment de confiance et quiétude que les ambiances, les différentes lumières, les types de végétation et le contrôle du bruit peuvent susciter chez les utilisateurs.
- La cohérence et la qualité de la mise en œuvre : ce point renvoie, bien entendu, aux matériaux employés comme revêtement de sol, aux plantations envisagées, à l'utilisation de l'eau comme agrément, à l'éclairage au confort du mobilier urbain, etc.

Signalons une autre caractéristique des espaces publics qui est celle de la symbolique et de la représentativité. En effet, par leur dimensionnement, leur traitement urbain, architectural et paysager, certains espaces jouent d'emblée un rôle important dans la reconnaissance des hiérarchies urbaines, de la charge collective de certains lieux et, en général, de la qualité de vie des quartiers.

Enfin, dans le cas des espaces publics des Grands Esserts, relevons une dimension environnementale et paysagère qui touche aux choix de l'arborisation et des plantations, à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, à la perméabilité des sols, aux matériaux de revêtement de sol, entre autres.

Les différentes pièces urbaines des Grands Esserts seront reliées par un réseau dense d'espaces extérieurs, dont une grande partie à caractère public, à savoir :

- La promenade des Cirses
- La route de Veyrier
- La route de Vessy
- L'esplanade Jean-Piaget
- Le chemin des Beaux-Champs
- Le chemin des Grands Esserts

Afin d'établir un projet unitaire et de qualité sur les espaces publics des Grands Esserts, la commune de Veyrier organise un concours de projets.

4. Premier tour de la procédure sélective

20 dossiers de candidatures ont été reçus dans les temps pour le premier tour de la procédure sélective :

DUO (Duo / saas / SB ingénierie)
ar-ter (ar-ter / Emch + Berger SA Lausanne)
Paysagegestion (Paysagegestion / INGPHI / Christe & Gygax)
Oxalis (Oxalis / Perreten & Milleret)
ACAU (Acau /VIMADE / T-ingenerie)
Atelier VILLES & PAYSAGES (Atelier Villes & Paysages / CSD INGENIEURS)
Atelier Descombes Rampini (Atelier Descombes Rampini / CERA / L.E.A.)
Agence TER (Agence TER / EDMS / Pascal Heyraud)
BBZ (bbz/2b architectes /ingeni)
In situ (In situ /Atelier Archiplein / SD Ingénierie)
METTLER (Mettler / Demuth Hagenmüller & Lamprecht)
VWA (VWA/ B+S / LOCALARCHITECTURE)
AMT+FMA (Atelier Marion Talagrand / Fischer Montavon + Associés + Pillet / mrs partner / Bfluid)
Gilbert Henchoz (Gilbert Henchoz/Agence Luc Malnati/ AJS/ Architech)
MSV architectes urbanistes (MSV sàrl / SGI Ingénierie SA)
Anzevui et Deville (Anzevui et Deville / Francl Neau / Le Collectif)
Estudi Marti Franch (emf/ltv/ab)
BR (Brodbeck Roulet / BURO / Praxys / ZS)
Hüsler & Associé (Hüsler & Associés / MDB / Citec)
Studio Vulkan (Studio VULKAN /TRANSITEC)

Les critères d'appréciation, dans l'ordre d'importance décroissant étaient : compréhension de la problématique (40%), structure des bureaux et capacité à accomplir le mandat (30%), références (30%).

A l'issue de la journée d'évaluation du 26 novembre 2018, 10 dossiers ont été sélectionnés afin de participer au second tour anonyme de la procédure sélective.

ar-ter (ar-ter / Emch + Berger SA Lausanne / **Dalnoky Christine**)
Paysagegestion (Paysagegestion / INGPHI / Christe & Gygax)
Atelier Descombes Rampini (Atelier Descombes Rampini / CERA / L.E.A.)
Agence TER (Agence TER / Pascal Heyraud / EDMS)
BBZ (bbz/2b architectes /ingeni)
VWA (VWA/ B+S / LOCALARCHITECTURE / UNIGE / Büro für Mobilität AG /Aebischer & Bovigny Sàrl)
AMT+FMA (Atelier Marion Talagrand / Pillet / Fischer Montavon + Associés / mrs partner / Bfluid)
msv architectes urbanistes (MSV sàrl / SGI Ingénierie SA)
Estudi Marti Franch (emf/ltv/ab)
Hüsler & Associé (Hüsler & Associés / MDB / Citec)

5. Second tour de la procédure sélective

5.1 Critère d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer avec le contenu du programme. Le jury sélectionnera progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il se sera fixé.

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre d'importance) :

- La compréhension du lieu, de son histoire, de son rapport au paysage et à la topographie ;
- L'intégration et valorisation des éléments constitutifs du site, notamment ses qualités paysagères ;
- La prise en compte dans le projet des planifications existantes et en cours, notamment l'image directrice des Grands Esserts et les projets de PLQ et d'architecture connus à ce jour ;
- La qualité urbaine, paysagère et architecturale du projet d'espaces publics ;
- La capacité du projet à favoriser des pratiques sociales ;
- L'intégration dans le projet des différents modes de mobilité ;
- La durabilité du projet, son exploitation ultérieure (choix des matériaux, gestion des eaux de surface, etc.) et sa plus-value proposée en matière de biodiversité ;
- L'économie générale du projet ;
- La prise en compte du phasage du projet ;
- Le respect du programme.

5.2 Conformité des candidatures et numérotation des projets.

L'huissier du concours, l'Etude Tristan Reymond, huissier judiciaire, a réceptionné à son étude les 10 dossiers sur les 10 candidatures retenues. Il ont tous été remis en respectant l'échéance du vendredi 29 mars 2019 à 18h00. Les dossiers ont été contrôlés. Ils ont tous respecté le principe d'anonymat.

Les 10 projets ont été reçus dans les conditions prescrites par les règlements du concours, et numérotés dans l'ordre d'arrivée comme suivant:

1 SHAPE OF WATER

2 ECOTONE

3 PLEIN AIR

4 LE QUARTIER DES CHENES

5 TRAIT D'UNION

6 AXES

7 A SAVOURER

8 A TRAVERS CHAMPS

9 EN LISIERE

10 LE CHAMPS DES POSSIBLES

6. Déroulement du jury

Le jury s'est réuni les 16 et 17 avril 2019 dans la salle communale du Grand Salève à Veyrier.

M. Jean-Yves Le Barron, président du jury, salue les membres du jury et ouvre la session.

Il informe les membres du jury que Mme Sophie Luthi vice-présidente et membre non professionnel a quitté ses fonctions. Le président propose aux membres du jury de remplacer Mme Sophie Luthi au poste de vice-président par M. Raymond Gavillet membre non professionnel. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président propose ensuite aux membres du jury de remplacer M. Raymond Gavillet membre non professionnel par Mme Barbara Gremaud membre non professionnel et suppléant du jury. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Enfin le président informe les membres du jury que Mme Christina Zomboulakis membre professionnel ne pourra être présente. Il propose aux membres du jury de la remplacer par M. Bruno Marchand membre professionnel et suppléant du jury. La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.1 Introduction et rappel des objectifs

Le président rappelle le déroulement et les objectifs du concours en répertoriant les critères du jugement, les points forts du programme du concours ainsi que le respect des règlements SIA 142. Le jury devra primer environ 5 projets.

6.2 Analyse technique des projets, contrôle de conformité et examen préalable

L'organisateur du concours, le bureau dl-a, designlab-architecture sa, a contrôlé la présence des documents demandés par le règlements du concours. Les dossiers sont complets.

L'organisateur de la procédure a effectué une analyse technique et examen préalable de l'ensemble des projets et a vérifié leur conformité aux différents dossiers techniques délivrés :

L'image directrice, les PLQ 29'983 PU1, 30'008 PU6, 30'038 PU2 et 30'082 PU secteur Cirse, les DD routières, le concept de gestion des Eaux, la directive nature en ville.

Bien que l'ensemble des projets soient recevables, l'organisateur attire l'attention des membres du jury sur les différents points ayant fait l'objet d'interprétation :

Modification du stationnement ou des accès aux parkings, intervention dans la zone de limite de la lisière forêt, intervention hors périmètre, gestion des eaux pouvant impacter le schéma de circulation.

6.3 Acceptation des projets au jugement

Le jury a pris note du contrôle de conformité et de l'examen préalable et décide donc d'accepter tous les projets au jugement.

6.4 Découverte individuelle des projets

Les membres du jury sont invités à prendre connaissance des projets et à préparer leur analyse.

6.5 Expertise des projets

Les spécialistes-conseils suivants ont procédé, avant que le jury ne se réunisse, à l'expertise approfondie des 10 projets et ont été invités par le président à présenter leurs analyses aux membres du jury.

M. Ryan Smyth	URBANISTE COMMUNAL VILLE DE VEYRIER
M. Jonas Raetzo	REPRESENTANT DGT
M Yvan Martignago	REPRESENTANT DGEau
M Benjamin Villard	REPRESENTANT OU
Mme Anne-Lise Cantiniaux	REPRESENTANTE DGAN
M. Raphaël Roth	REPRESENTANT DGGC
M. Philippe Rossé	REPRESENTANT FIV
M. Bertrand Reverdin	REPRESENTANT CPEG
M. David Truchet	SPECIALISTE-CONSEIL ECONOMIQUE

6.6 Analyses et délibérations

Le 16 avril 2019, après avoir pris connaissance des expertises des spécialistes-conseils dans lesquelles ces derniers ont mis en évidence les points forts et les points faibles des projets, le jury a la possibilité de consulter les spécialistes-conseils en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension de leurs analyses. En début d'après-midi, les spécialistes-conseils quittent le jury et les délibérations commencent.

Après délibération, le jury décide à l'unanimité d'éliminer au premier tour de jugement les projets suivants :

2 ECOTONE

3 PLEIN AIR

10 LE CHAMP DES POSSIBLES

Le jury continue ses délibérations et décide à l'unanimité d'éliminer au second tour les projets suivants :

5 TRAIT D'UNION

6 AXES

A la suite du deuxième tour et à l'issue de la première journée, le jury décide de conserver pour l'attribution des prix les projets suivants :

1 SHAPE OF WATER

4 LE QUARTIER DES CHENES

7 A SAVOURER

8 A TRAVERS CHAMPS

9 EN LISIERE

Le 17 avril 2019, le jury passe en revue l'ensemble des projets pour un tour de repêchage. A l'unanimité les 5 projets éliminés la veille le sont définitivement, et les 5 projets retenus sont conservés en vue de l'attribution des prix.

6.7 Classement et prix

Le 17 avril, après délibération, le jury procède au classement des projets suivants à l'unanimité:

1^{er} rang	04 LE QUARTIER DES CHENES
2^{ème} rang	09 EN LISIERE
3^{ème} rang	01 SHAPE OF WATER
4^{ème} rang	08 A TRAVERS CHAMPS
5^{ème} rang	07 SAVOURER

Le jury dispose d'une somme de 156'250.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix et indemnités, ceci dans les limites fixées par l'art. 17.3 du règlement SIA 142.

De la somme globale susmentionnée, le Maître de l'ouvrage prévoit un montant 70'250.- à titre d'indemnité distribuée à chacun des participants qui a déposé un projet complet et conforme aux exigences de participation au concours (soit un montant de 7'025.- par équipe). Un montant de 86'000.- est réservé aux projets primés.

1^{er} Prix - 04 LE QUARTIER DES CHENES
Prix 28'000.- HT - Indemnité 7'025.- HT

bbz bern gmbh Bern / CH
2b architectes sàrl Lausanne / CH
INGENI SA Lausanne Lausanne / CH

2^{ème} Prix - 09 EN LISIERE
Prix 25'000.- HT - Indemnité 7'025.- HT

Atelier Descombes Rampini SA Genève / CH
CERA SA Genève / CH
Les Eclairagistes Associés Lyon / F

3^{ème} Prix - 01 SHAPE OF WATER
Prix 15'000.- HT - Indemnité 7'025.- HT

Hüsler & Associé Lausanne / FR
MDB Ingénieurs Civils Associés SA Petit-Lancy / CH
Citec Ingénieurs Conseils SA Genève / CH

4^{ème} Prix - 08 A TRAVERS CHAMPS
Prix 10'000.- HT - Indemnité 7'025.- HT

PAYSAGESTION SA Carouge / CH
INGPHI SA Lausanne / CH
CHRISTE & GYGAX INGENIEURS. SA Yverdon / CH

5^{ème} Prix - 07 A SAVOURER
Prix 8'000.- HT - Indemnité 7'025.- HT

Verzone Woods Architectes Sàrl Vevey / CH
LOCALARCHITECTURE Lausanne / CH
B+S Ingénieurs conseils SA Genève / CH
UNIGE Genève / CH
Büro für Mobilität AG Bern / CH
Aebischer & Bovigny Sàrl Lausanne / CH

Les prix, et indemnités, n'ont été distribués qu'à l'issue du jugement.

6.8 Recommandations du jury

Le jury unanime, recommande, au maître de l'ouvrage, d'attribuer aux auteurs du projet lauréat le mandat tel que prévu au point 10 du programme.

Avec le projet Le Quartier des Chênes le jury prime un projet ambitieux et magnifique, tout en étant conscient de la nécessité d'un accompagnement.

Dans ce sens, le président du jury s'adresse à la commune en lui conseillant de constituer un groupe de suivi.

Le jury formule quelques recommandations concernant le projet lauréat en vue de la réalisation du projet retenu et en considérant les commentaires de sa critique ainsi que les propositions qui suivent:

- Intégrer le projet dans les autres planifications.
- Intégrer une amélioration des traitements de sols, notamment pour l'Esplanade et pour les Césures.
- Quelques adaptations du radiant de plantations devront être trouvées. Le projet autorise toutefois une certaine adaptation afin de tenir compte de la nature des sols (dalles ou liaisons de parking) ou de l'étagage des travaux.
- Eviter la fragmentation du projet en apportant une attention particulière au pré-paysagement.

6.9 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, le jury procède selon l'article 24.2 SIA 142, à l'ouverture des enveloppes et à la levée d'anonymat en suivant l'ordre de classement et en vérifiant le droit de participation de chaque candidat.

A l'ouverture des enveloppes d'identification, il n'est pas constaté de conflit d'intérêt.

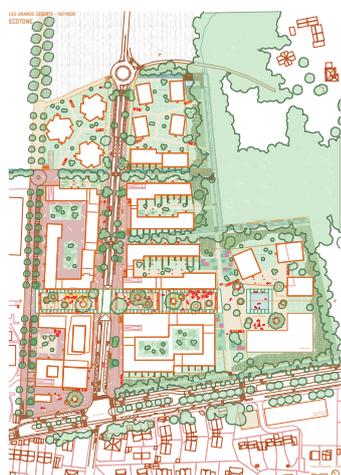


1 SHAPE OF WATER

Hüsler & Associé Lausanne / FR

MDB Ingénieurs Civils Associés SA Petit-Lancy / CH

Citec Ingénieurs Conseils SA Genève / CH



2 ECOTONE

msv architectes urbanistes sarl Genève / CH

SGI ingénierie Plan-les-Ouates / CH



3 PLEIN AIR

Atelier Marion Talagrand - Paris / F
Pillet SA Bernex / CH
Fisher Montavon + Associés architectes-urbanistes SA Yverdon-les-Bains / CH
mrs partner ag Zürich / CH
Bfluid Genève / CH
GREN Sàrl Genève / CH



4 LE QUARTIER DES CHENES

bbz bern gmbh Bern / CH
2b architectes sàrl Lausanne / CH
INGENI SA Lausanne Lausanne / CH



5 TRAIT D'UNION : LE VIVANT DESSINE LE PROJET

Agence Ter Paysagistes-Urbanistes Sàrl Paris / F
Pascal Heyraud Sàrl Neuchâtel / CH
EDMS SA Petit-Lancy / CH



6 AXES

EMF ARchitectes du paysage Girona / ES
La Touche Verte - Junod Genève / CH
Ab ingénieurs sa Chêne-Bougeries / CH



7 A SAVOURER

Verzone Woods Architectes Sàrl Vevey / CH
LOCALARCHITECTURE Lausanne / CH
B+S Ingénieurs conseils SA Genève / CH
UNIGE Genève / CH
Büro für Mobilität AG Bern / CH
Aebischer & Bovigny Sàrl Lausanne / CH



8 A TRAVERS CHAMPS

PAYSAGESTION SA Carouge / CH
INGPHI SA Lausanne / CH
CHRISTE & GYGAX INGENIEURS CONSEILS SA Yverdon / CH



9 EN LISIERE

Atelier Descombes Rampini SA Genève / CH

CERA SA Genève / CH

Les Eclairagistes Associés Lyon / F



10 LE CHAMPS DES POSSIBLES

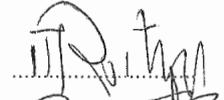
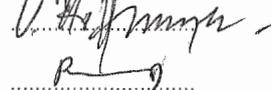
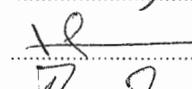
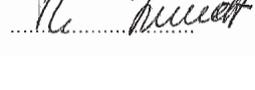
ar-ter sàrl Carouge / CH

Emch + Berger SA Lausanne / CH

Dalnoky Christine L'Isle sur le Sorgue / F

6.9 Approbation du rapport par le jury

Le présent rapport a été approuvé par le jury le 17 avril 2019

Président	M. Jean-Yves Le Baron Architecte paysagiste FSAP	
Vice-Président	M. Raymond Gavillet Maire de la Ville de Veyrier	
Membres non professionnels		
	Mme. Marlyse Rostan Conseillère administrative Ville de Veyrier	
	Mme. Maude Bessat Conseillère municipale Ville de Veyrier	
	Mme. Barbara Gremaud Commission des Grands Esserts	
Membres professionnels		
	Mme. Marie-Hélène Giraud Architecte paysagiste FSAP	
	Mme. Valérie Hoffmeyer Architecte paysagiste HES-FSAP	
	M. Bruno Marchand Architecte EPFL	
	M. Pierre-Alain Dupraz Architecte ETS FAS	
	M. Thomas Jundt Ingénieur civil EPF	

7. Présentation des projets primés

1^{er} Prix - 04 LE QUARTIER DES CHENES

bbz bern gmbh Bern / CH
2b architectes sàrl Lausanne / CH
INGENI SA Lausanne Lausanne / CH

2^{ème} Prix - 09 EN LISIERE

Atelier Descombes Rampini SA Genève / CH
CERA SA Genève / CH
Les Eclairagistes Associés Lyon / F

3^{ème} Prix - 01 SHAPE OF WATER

Hüsler & Associé Lausanne / FR
MDB Ingénieurs Civils Associés SA Petit-Lancy / CH
Citec Ingénieurs Conseils SA Genève / CH

4^{ème} Prix - 08 A TRAVERS CHAMPS

PAYSAGESTION SA Carouge / CH
INGPHI SA Lausanne / CH
CHRISTE & GYGAX INGENIEURS. SA Yverdon / CH

5^{ème} Prix - 07 A SAVOURER

Verzone Woods Architectes Sàrl Vevey / CH
LOCALARCHITECTURE Lausanne / CH
B+S Ingénieurs conseils SA Genève / CH
UNIGE Genève / CH
Büro für Mobilität AG Bern / CH
Aebischer & Bovigny Sàrl Lausanne / CH

Projet Lauréat / Premier rang / Premier prix

bbz bern gmbh Bern / CH

2b architectes sàrl Lausanne / CH

INGENI SA Lausanne Lausanne / CH

04 LE QUARTIER DES CHENES

Le projet tire parti de la caractéristique principale du lieu ; sa proximité directe avec la forêt. En continuité des boisements existants, de nouvelles plantations (chênaies à charmes) dont la densité se décline d'est en ouest, compose l'entier des aménagements paysagers de ce futur quartier. Ce concept végétal, structurant, vient remplir les interstices entre les nouveaux bâtiments tout en qualifiant des clairières ensoleillées. Cette image forte et unificatrice s'étend sur l'ensemble du site et s'adapte, par l'effet du dégradé, avec subtilité aux différentes situations qu'elle rencontre et auxquelles elle doit répondre. Les bâtiments font ainsi parti de cette « forêt urbaine » que l'on ressent jusqu'au chemin de Beaux-Champs, là où la continuité du double alignement de noyers souligne la trace historique et son rapport à la ferme de Vessy. Dans le respect du concept proposé, la double rangé d'arbres accompagnant la route de Vessy est revue et remplacée par des plantations plus éparses permettant une meilleure insertion et fonctionnalité des arrêts de bus et des places de parking. Au sud, la densité des nouvelles plantations accompagne et structure la route de Veyrier.

L'Esplanade Jean-Piaget

Au sol, dans un jeu de dégradé inverse, un tapis minéral (béton lavé et stabilisé) structure, d'ouest en est, les espaces collectifs linéaires. L'esplanade Jean-Piaget est généreuse et permet toute sorte d'appropriation aux abords des commerces. Ses perspectives ouvertes sur le paysage lointain et les clairières, font de ce lieu un espace collectif fédérateur de vie sociale et d'appartenance. Les plantations moins dense et non alignées offrent un juste équilibre entre l'ombrage désiré et une utilisation optimale et multiple de l'espace public. Un plan d'eau ponctue l'aménagement de cette esplanade du coté du chemin de Beaux-Champs et apporte de la fraîcheur à cet endroit.

La promenade des Cirses

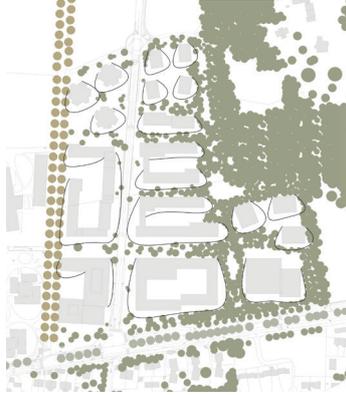
Entre forêt et nouvelle clairière, la promenade des Cirses épouse une déambulation qui semble naturelle, ponctuée par trois bassins de rétentions. La gestion des eaux à ciel ouvert s'étend sur toute la partie est du quartier. Les noues paysagères à ciel ouvert participent à la biodiversité que le projet propose tout en délimitant naturellement les espaces semi-privés, des espaces publics. Elles accompagnent également les aménagements paysagers publics comme les aires de pique-nique et les espaces de jeux et de détente que les clairières rendent attractives et conviviales.

LE QUARTIER DES CHÊNES Espaces public Grands Esserts Veyrier



LE QUARTIER DES CHÊNES Espaces public Grands Esserts Veyrier

ARBORISATION



Le projet du quartier des chênes prend part de l'aménagement de Genève pour la régénération de ses forêts en faveur du chêne. En continuité des boisements déjà existants, une plantation de forte densité est planifiée sur l'ouest. En allant vers l'est la densité s'allège pour s'arrêter en retrait du chemin de Beau-Champs. Cette structure vient renforcer les interactions entre les nouveaux bâtiments et offre au quartier des Grands-Esserts une image forte et unique. Les clairières sont tantôt conçues par les placards urbains tantôt vides et ensoleillées. Les bâtiments apparaissent ainsi comme des îlots dans un forêt urbaine. Sur les côtés est et ouest des bâtiments, les arbres sont plantés à une plus grande distance des façades pour garantir une luminosité optimale dans les habitations.

Le développement d'une chênaie à charmes thématisque. Sur de telle forêt le peuplement forestier est clairsemé laissant ainsi passer une grande partie de la lumière et des essences complémentaires plus petites accompagnent le chêne. Le projet propose de planter des chênes pédonculés endémiques du plateau de Vessy.

Le chemin historique de Beau-Champs est planté d'un double alignement de noyers (dans la continuité des chênes existants au nord). Cet axe fort marque la trace historique de site et de son rapport à la ferme de Vessy.

- Chêne à charmes
- Double alignement de noyers
- Alignement de Veyrier (chênes)



RÉSEAUX ET MATÉRIALITÉS



Un système orthogonal carré prévu pour les dessertes fonctionnelles et les accès piétons aux bâtiments, permet de structurer l'espace à disposition et délimiter les surfaces dédiées aux usages de quartier.

Les franges du quartier et les espaces de la liaison sont parcourus par un réseau cyclable et piéton plus courbé, adapté à la promenade et la découverte du contexte paysagé : forêt, prairie, étangs agricoles, connectés aux champs agricoles.

utilisés pour la fabrication du béton, afin de retrouver la même texture et couleur de sol.

Les matériaux utilisés proviennent des carrières et granuliers du site : la matière de Salève locale est utilisée sur les contours du quartier, sous forme stabilisée pour les sentiers piétons secondaires des espaces boisés et les zones de nature. Elle permet l'infiltration des eaux de pluie et pour le promoteur d'avoir les pieds au sec. Les graviers du Salève sont

- béton lavé
- stabilisé
- surface verte

Matériau du Salève



GESTION DES EAUX DE PLUIE



Un système de gestion des eaux de pluies à ciel ouvert s'étend sur toute la partie est du quartier. Les noues suivent tantôt les chemins piétons, tantôt s'attachent pour couvrir sur des espaces de jeux, fitness ou jèque-nique. Les noues paysagères permettent une absorption naturelle entre les espaces semi-privés et publics.

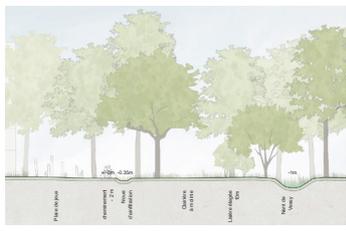
Les bassins de rétention engazonnés de grande taille sont placés dans les clairières. Annu par beau temps, les bassins deviennent les espaces de jeu de jeux et de détente pour le quartier.

Les gestion des eaux est répartie en trois bassins versants. Au nord-est le système de noue se déverse dans le Nant de Vessy, sur la partie sud-est vers la nouvelle galerie de l'Arve et sur la partie est l'eau va au collecteur prévu à cet effet.

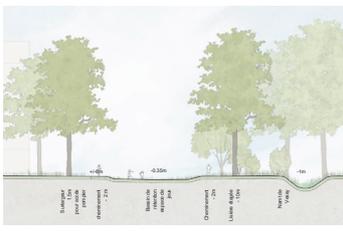
- noue paysagère à ciel ouvert
- gestion des eaux en souterrain
- bassin de rétention
- bassin versant "Nant de Vessy"
- bassin versant galerie vers l'Arve
- bassin versant vers collecteurs



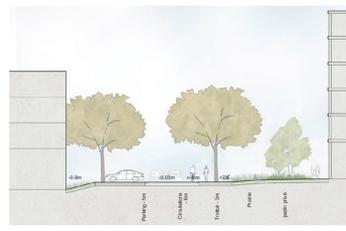
Perspective depuis le nord sur la Promenade des Croix



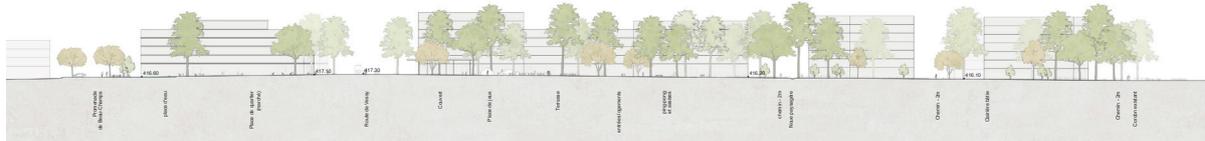
Coupe A-A, 1:200, promenade des Croix, place de jeux sous les chênes



Coupe B-B, 1:200, promenade des Croix, bassin de rétention des eaux de pluie



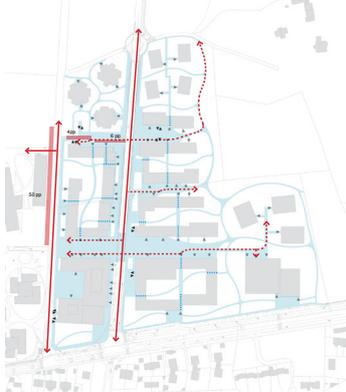
Coupe type D-D', chemin de Beau-Champs, 1:200



Coupe longitudinale C-C, 1:500

LE QUARTIER DES CHÊNES Espaces public Grands Esserts Veyrier

ACCESSIBILITÉ



Le réseau dense de mobilité douce couvre tout le quartier. Chaque entrée des pièces habitables sont desservies. Sur quelques espaces, la circulation est autorisée aux véhicules (zones de rencontre) pour les accès parking, livraison ou encore pompage.

Les servitudes de passage permettent une perméabilité à travers l'ensemble du quartier. Un chemin piéton continu traverse le quartier du nord au sud et offre un raccourci lors des circulations.

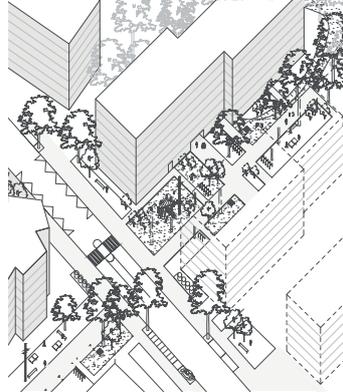
Sur la route de Beau-Champs, les places de parc sont situées uniquement du côté ouest. Il s'agit ainsi de la place pour un trottoir continu générique (3 m). Les bordures abaissées permettent un passage facile de part et d'autre de la route. Le nord du chemin de Beau-Champs

est fermé à la circulation. Sur la partie ouest du chemin des Grands-Esserts, 10 places de parc sont disposées le long de la route d'accès aux parkings souterrains.

Sur les zones d'habitation, les parkings vélos sont disposés en petits groupes proche des entrées dans les façades en stabilité et sur la place Jean-Piaget en plus grands groupes le long des façades.

- Servitudes
- Réseau mobilité douce
- Entrée piétonne
- Accès parking souterrain et livraisons
- TMI (transport motorisé individuel)
- Accès livraison / situations exceptionnelles
- Parking TMI en surface

AXONOMETRIE CHEMIN GRANDS-ESSERTS



AMBIANCE NOCTURNE

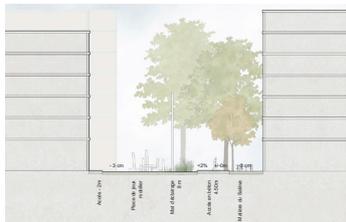
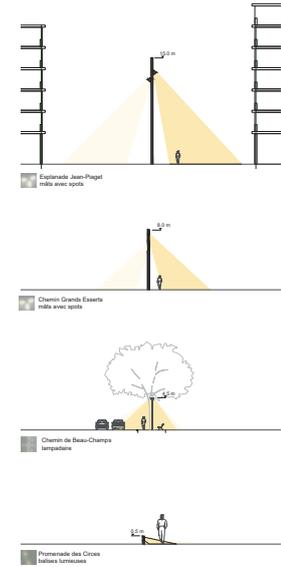


Sur le chemin de Beau-Champs, des multi-lampadaires éclairent la promenade piétonne aux abords des bâtiments. Au nord, le chemin bénéficie de la lumière nocturne et du piéage ouvert. Les espaces publics principaux sont éclairés par des projecteurs installés sur des mâts, qui permettent d'adapter la lumière à l'utilisation du lieu : deux grands mâts éclairent l'esplanade Jean-Piaget, un mât de moins grande hauteur sur le chemin des Grands-Esserts. La promenade des Crues est éclairée par des ballons lumineux choisies pour leur lumière en direction du sol, émettant un large spectre coloré du jaune à l'orange. La lumière de faible intensité permet d'apprécier le nuit, la nature environnante et de perturber le moins possible les espèces animales locales.

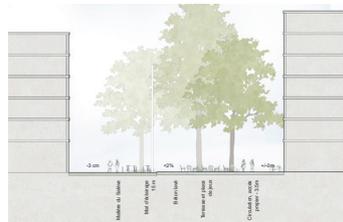
Les deux axes routiers, sont éclairés de manière fonctionnelle pour assurer la sécurité des utilisateurs.



Perspective depuis l'ouest sur l'esplanade Jean-Piaget



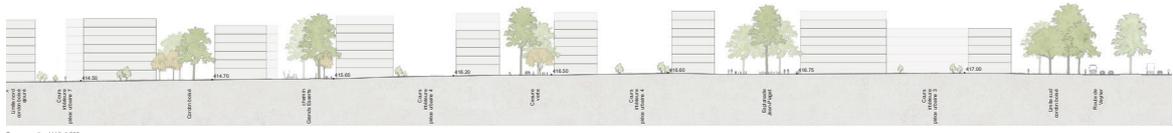
Coupe C-E : vue vers nord, 1:200



Coupe F-F : Esplanade Jean-Piaget, 1:200



Coupe G-G : 1:200



Coupe quartier HF, 1:500

Deuxième rang / Deuxième prix

Atelier Descombes Rampini SA Genève / CH

CERA SA Genève / CH

Les Eclairagistes Associés Lyon / F

09 EN LISIERE

La structuration des espaces publics du futur quartier s'inspire de l'organisation agricole du terrain, vocation de ce méandre de l'Arve: un réseau de routes orthogonales, tracées avec et selon les voies existantes, permet de créer des parcelles à habiter, chacune recevant une pièce urbaine. Le projet reconnaît cette structuration primaire, il en conserve les principes de plantations en alignements. Il l'enrichit d'une promenade piétonne reliant les bâtiments entre eux, selon un tracé fluide sans être organique dans sa forme, fonctionnel sans être autoritaire. Ces larges chemins, qui sont aussi souvent des accès d'urgence, invitent autant à la déambulation qu'au strict déplacement d'un point à un autre. L'arborisation est-elle aussi pensée comme un système unitaire, à l'échelle du quartier. Elle fonctionne selon un principe d'autonomie par rapport aux typologies végétales du site – lisière et alignements – et propose peu de variations de densités. Elle occupe de manière assez similaire l'esplanade Jean-Piaget et l'ensemble des espaces ouverts du quartier, participant à une image d'ensemble calme, au caractère plus résidentiel qu'urbain, mais semble peu apte à résister aux différentes contraintes qui ne manqueront pas de la remettre en question. Les buttes plantées de pins, en bordure de la route de Veyrier, renforcent ce sentiment d'un quartier finalement plutôt introverti et fonctionnel, entretenant peu de relations avec le paysage qui l'accueille. Ainsi le jury a-t-il le sentiment que cette proposition bien réglée pourrait tout aussi bien se déployer ailleurs qu'aux Grands Esserts.

L'Esplanade Jean-Piaget

Le traitement de l'esplanade est à l'image du reste du projet, calme et sans emphase. L'espace est séquencé en grands «tapis» différenciés par leur matériaux de sol principalement, du plus minéral au plus végétal, jusqu'à celui du préau, à nouveau minéral. Cette organisation est favorable à une réalisation par phases, ce qui est apprécié. Les équipements, jeux, placettes circulaires, grands meubles en bois, gradins, épingles à vélos, sont installés sous des arbres plantés en petits groupes. Les articulations, notamment avec la promenade et la route de Vessy, sont fluides. L'esplanade se fond ainsi dans l'image d'ensemble, offrant une ambiance de quartier adaptée à la vie quotidienne des habitants.

La Promenade des Cirses

La lisière est maintenue à bonne distance, la promenade longe trois bassins de rétention avec chacun une placette située à proximité. Les dépressions du terrain formant les noues prennent la forme des cheminements et sont ainsi intégrés à ce réseau supérieur. Elles ne constituent pas un événement, mais un accompagnement de la promenade.

D'une manière générale, le jury apprécie le caractère unitaire et fonctionnel du projet, mais il ne parvient pas à se laisser séduire par son côté trop sage et regrette le peu de relations qu'il tisse avec le contexte (agricole, grand paysage, zone 5...). Il estime que les Grands Esserts ont besoin d'une ambition plus engagée, porteuse d'une identité forte pour ce nouveau quartier poussé en plein champs, qui accueillera 3000 nouveaux habitants.

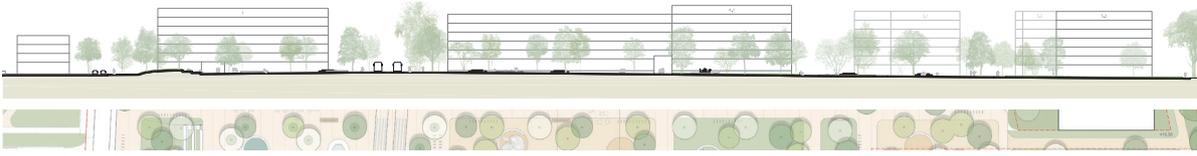
En lisière
Espaces publics Grands Esserts



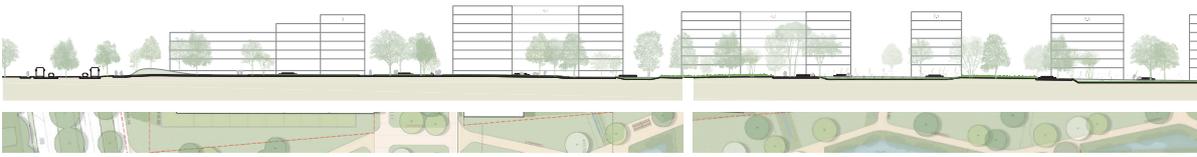
En lisière
Espaces publics Grands Esserts



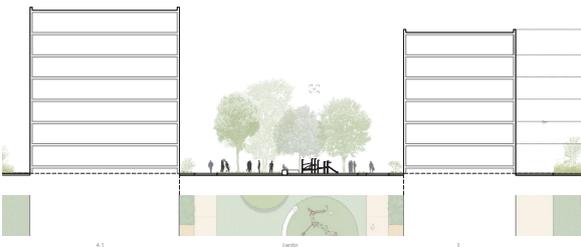
Esplanade Jean-Piaget - Elevation 1:500



Promenade des Girces - Elevation 1:500



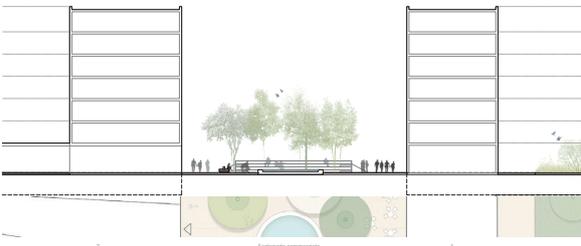
Esplanade Jean-Piaget - Coupe AA' 1:200



Promenade des Girces - Coupe CC' 1:200



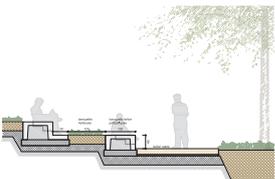
Esplanade Jean-Piaget - Coupe BB' 1:200



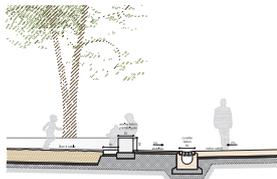
Route de Veyrier - Coupe DD' 1:200



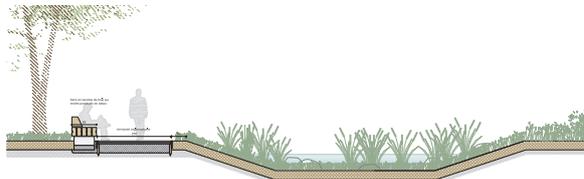
Esplanade commerciale - Coupe gradins 1:50



Esplanade récréative - Coupe bord béton 1:50



Promenades des Girces - Coupe chemin 1:50



En lisière
Espaces publics Grands Esserts



La promenade



Un socle commun

Le quartier des Grands-Esserts est un projet stratégique pour le canton de Genève et la commune de Veyrier-Albigny, à l'entrée occidentale en cours de réalisation. Les architectes qui occupent les volumes déjà dessinés, déjà dessinés, seront déterminants dans l'opération qui pourra se faire de ce quartier ses futurs habitants et leurs valeurs.

Cette unité valent des formes résidentielles de l'architecture, l'espace public sera le socle commun du quartier. Il aura à charge d'être un habitable, à tous les habitants, un lieu commun, ouvert, où débiteront un part des relations sociales du quartier et où se réalisera le rapport à son environnement de

L'esplanade

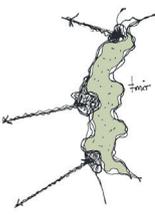


Les trois lieux

On pourrait dire que notre proposition pour les aménagements extérieurs du quartier des Grands-Esserts se décline en trois lieux, trois typologies spatiales, inséparables les uns des autres.

Le lieu identitaire du quartier formé par le grand esplanade. Défini comme place par la géométrie simple des espaces qui la forme, elle forme un ensemble qui traverse le quartier. Le rythme de la route cherche à être effacé par un sol continu, qui coupe de façade le regard sur toute la longueur de la place. Si ce sont brève une série de plots, colorés et dont pas contrôlé comme un espace urbain mais réglé au programme qui l'habite. L'esplanade est formée d'une suite de séquences qui

La forêt



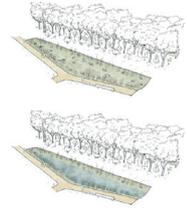
La forêt

Cet environnement sera percé par les réseaux de chemins formant le promenade. Elle connecte tous les lieux du quartier. Des axes sont donc plus définies, la promenade traverse le site, longe le site et se balade et nous offre un regard privilégié à la campagne. Le long de ses chemins, les axes de la forêt qui accueillent le promenade.

Les basses de végétation dans ces axes offrent des paysages changeants en fonction des saisons et des conditions atmosphériques.

Le quartier est bordé sur son côté sud par le route de Veyrier. Le rapport direct entre les premiers bâtiments est un aménagement sera tempéré par le paysage des petites collines. Mouvements de terre

Les jardins d'eau



Gestion de l'eau

L'eau est un élément proche du futur quartier notamment par la présence de l'axe et du site patrimonial de Veyrier à proximité. En particulier associée avec les recommandations de l'OCCEP et de la Charte Environnementale de la commune de Veyrier le projet est une gestion des eaux pluviales qui limite les débits de pointe au travers des réservoirs en toiture mais aussi par l'aménagement de basses de rétention qui favorisent l'infiltration par 2 des basses de rétention.

Les zones ont un rôle de rétention des pics de crues mais aussi permettent d'absorber le pollution, en piégeant et dégradant les polluants au fil de l'écoulement grâce au choix judicieux de la végétation

Phasage



L'organisation des phases de développement du quartier s'inscrit dans une logique de démarrage à partir de la mise en place des nouvelles infrastructures, permettant de régler les axes de développement par une infrastructure de transport public.

Au préalable, commune et Etat devront établir d'abord réaliser les routes de Veyrier et Veyrier. Le quartier sera réalisé en plusieurs tranches successives de construction.

Une première phase à l'horizon 2020 situera entre le chemin des Bains-Champet et le route de Veyrier. Les espaces publics seront développés avec les principes de l'esplanade Jean-Piaget dans sa séquence commerciale (généraliste, récréatif, de part, résidentiel) ainsi que le travail fin du traitement des limites du quartier.

Une deuxième phase à l'horizon 2025 couvrira le quartier d'ouest. Cette phase sera réalisée en respectant les principes de l'esplanade Jean-Piaget dans sa séquence commerciale (généraliste, récréatif, de part, résidentiel) ainsi que le travail fin du traitement des limites du quartier.

Accessibilité



Le route de Veyrier et ensuite le route de Veyrier assureront le desserte du quartier par les transports publics. Le trafic individuel à accès aux parcs sera réalisé dans les places urbaines par le route de Veyrier. Dans l'espace public interne au quartier, le système d'accessibilité des SIS colline le route de Veyrier comme axe de desserte principale en reliant les différentes zones et places urbaines du quartier.

L'aménagement de l'Esplanade permet un accès contrôlé des petits bâtiments.

Les courbes entre les places urbaines (horizontales des Grands-Esserts) sont dimensionnées pour l'accès de camion et desservir l'intérieur des places urbaines.

Certains axes sont donnés par le promenade des Grands-Esserts par un dimensionnement du chemin. Pour ces deux axes, des optimisations sont réalisées pour les déplacements des personnes avec le développement des typologies bâties des places urbaines.

Les emplacements de stationnement des vélos sont répartis par proches le long de l'esplanade, en relation aux commerces. Aux niveaux des places urbaines, le réseau interne est optimisé et situé au bord des parcs. A l'intérieur du quartier, entre le route de Veyrier et le centre commercial, des aménagements des places urbaines sont également prévus.

Végétation



Le projet propose une identité claire des typologies de végétation en fonction des différents espaces du site de Veyrier.

Pour le promenade des Grands-Esserts, un caractère est défini avec la présence forestière et les éléments verts humides formés par les mousses avec une végétation indigène de sous-bois, d'autres glabres, et d'arbres charnières. Le long entre la forêt et les basses sera basées en partie forêt avec un caractère ouvert et des espaces plus végétalisés en bordure des places urbaines.

L'esplanade Jean-Piaget assure son caractère de

Le projet propose une identité claire des typologies de végétation en fonction des différents espaces du site de Veyrier.

Pour le promenade des Grands-Esserts, un caractère est défini avec la présence forestière et les éléments verts humides formés par les mousses avec une végétation indigène de sous-bois, d'autres glabres, et d'arbres charnières. Le long entre la forêt et les basses sera basées en partie forêt avec un caractère ouvert et des espaces plus végétalisés en bordure des places urbaines.

L'esplanade Jean-Piaget assure son caractère de

Eclairage



Les environnements lumineux du futur quartier des Grands-Esserts et ses détails se basent sur un état de veille au cœur des nuits urbaines, à une valeur d'intensité à convenir.

Les basses de basses urbaines sont dessinées et alignées, en nuances de blancs, nuances intermédiaires pour les axes. Elles sont conçues pour les espaces, pour être en blanc très chaud, de très haute qualité au cœur des espaces publics.

Le système de basses urbaines est défini et aligné, en nuances de blancs, nuances intermédiaires pour les axes. Elles sont conçues pour les espaces, pour être en blanc très chaud, de très haute qualité au cœur des espaces publics.

Les basses de basses urbaines sont dessinées et alignées, en nuances de blancs, nuances intermédiaires pour les axes. Elles sont conçues pour les espaces, pour être en blanc très chaud, de très haute qualité au cœur des espaces publics.



Troisième rang / Troisième prix

Hüsler & Associé Lausanne / FR

MDB Ingénieurs Civils Associés SA Petit-Lancy / CH

Citec Ingénieurs Conseils SA Genève / CH

01 SHAPE OF WATER

Le projet s'appuie sur un concept d'une grande simplicité qui inscrit habilement le nouveau quartier dans son site. Les aménagements proposent une gradation du plus végétal au plus minéral à mesure qu'on s'éloigne des boisements existants à l'est du site. L'ambiance est ainsi tour à tour naturelle en lisière le long du nant, celle d'un parc aux abords des logements, puis urbaine dès la route de Vessy.

La pièce maîtresse de ce dispositif est constituée par l'esplanade Jean-Piaget. Reprenant comme un motif le dessin formé par la divagation d'un cours d'eau, le projet met en place un entrelac de cheminements qui serpentent entre des espaces de forme organique. La déambulation du piéton y est quasi intuitive et offre des points de vue variés qui brisent la potentielle monotonie des longs alignements de façades. L'aménagement des îlots reconnaît les trois séquences principales :

- au droit des commerces, une simple modification du revêtement de sol permet d'installer des lieux de séjour en prolongement des rez-de-chaussée (terrasse de café, halte ombragée, pièce d'eau).
- sur la partie centrale dédiée aux activités, on y trouve de la pelouse et davantage d'arbres.
- au droit des logements, les cheminements se rejoignent en position centrale de manière à laisser la prairie jusqu'en pied d'immeuble. Des buttes sont prévues pour garantir des conditions de plantation optimale pour les arbres là où la pleine terre pourrait faire défaut.

L'extrémité de l'esplanade se fond ainsi naturellement dans le parc et un dernier méandre forme l'articulation avec la promenade des Circes. Son dessin reprend la souplesse des cheminements de l'esplanade et offre une déambulation confortable en direction de la lisière et du nant de Vessy. L'intérieur des courbes est l'occasion de ménager des dépressions servant de bassin de rétention. L'un d'eux est partiellement étanchéifié de sorte à rester en eau et constituer un point d'attraction à l'articulation avec une des césures.

Les césures sont aménagées de manière simple et efficace mais selon un dessin plus orthogonal, en référence au caractère plus urbain de ces pièces.

Le jury salue la clarté du parti d'aménagement et la parcimonie des moyens mis en œuvre pour caractériser les espaces. La composition organique de l'esplanade centrale permet de s'affranchir intelligemment de la linéarité potentiellement difficile de ce lieu. Le jury regrette toutefois que le reste de la proposition ne parvienne pas à s'imposer avec la même force : le nant ne participe pas à la structure de la lisière, les espaces autour des différents lots demeurent insuffisamment définis, l'aménagement de la zone rencontre du chemin des Beaux-Champs n'est pas convainquant, le traitement des franges du site côté route de Veyrier est par trop élémentaire. D'une manière générale, ce manque de caractérisation ne permet pas d'imaginer la nature des usages, spontanés ou programmés, qui pourraient se développer dans les différentes parties du site. Cet aspect revêt pourtant une importance majeure pour un quartier créé de toute pièce dont la population sera celle d'un petit village.

VILLE DE VEYRIER - ESPACES PUBLICS GRANDS ESSERTS
 SHAPE OF WATER

Concept d'ensemble

Dans un réseau de l'axe, le volume de l'eau est au centre, au cœur de l'habitat. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe.

Quatre axes se distinguent : l'axe de l'axe, l'axe de l'axe, l'axe de l'axe, l'axe de l'axe.

Eplanade

L'éplanade des Grands-Esserts est un espace public qui s'organise autour de l'axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe.

Les promenades des Cècres

Les promenades des Cècres sont des espaces publics qui s'organisent autour de l'axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe.

Les cultures

Les cultures sont des espaces publics qui s'organisent autour de l'axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe.

Les beaux-champs

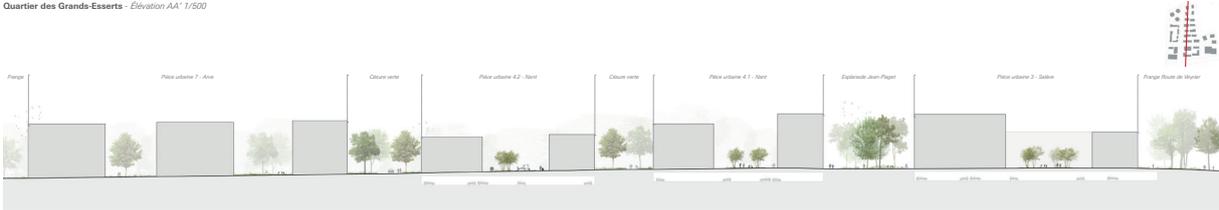
Les beaux-champs sont des espaces publics qui s'organisent autour de l'axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe. C'est la forme de l'habitat qui s'organise autour de cet axe.



VILLE DE VEYRIER - ESPACES PUBLICS GRANDS ESSERTS
SHAPE OF WATER



Quartier des Grands-Esserts - Élévation AA' 1/500



Esplanade Jean-Piaget - Coupe longitudinale BB' 1/500



Esplanade Jean-Piaget - Séquence commerciale - Coupe CC' 1/200



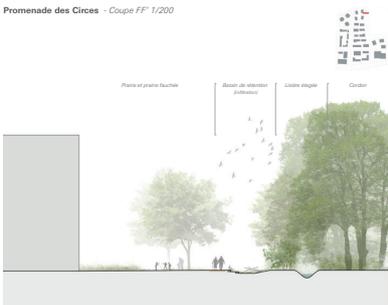
Esplanade Jean-Piaget - Séquence activité - Coupe DD' 1/200



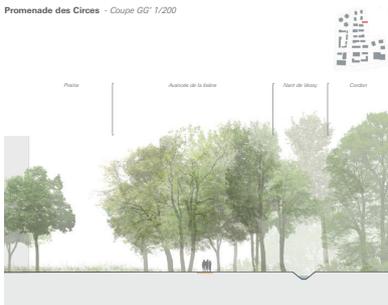
Esplanade Jean-Piaget - Séquence logement - Coupe EE' 1/200



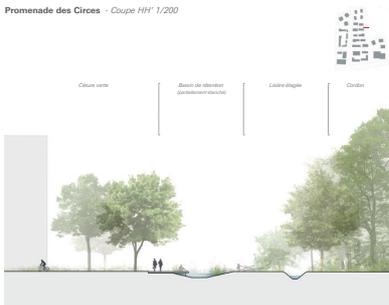
Promenade des Circes - Coupe FF' 1/200



Promenade des Circes - Coupe GG' 1/200



Promenade des Circes - Coupe HH' 1/200



Chemin de Beau-Champs - Coupe II' 1/200



VILLE DE VEYRIER - ESPACES PUBLICS GRANDS ESSERTS
SHAPE OF WATER 

Ambiance

Eplanade Jean-Piaget



Promenades des Circaes



Territoire

Mobilité



Entités végétales



Quartier

Mobilité et stationnement



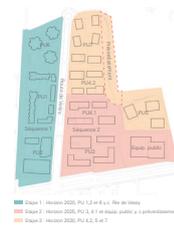
Gestion des eaux



Accès pompiers



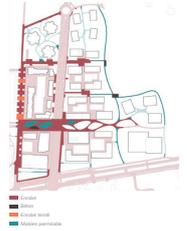
Phasage



Végétation



Surfaces minérales



Surfaces végétales



Equipements

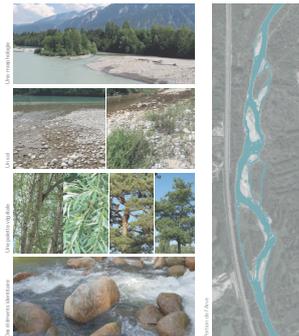


Édageage



Eplanade Jean-Piaget

INSPIRATION



INTERPRÉTATION



AMBIANCES



Quatrième rang / Quatrième prix

PAYSAGESTION SA Carouge / CH

INGPHI SA Lausanne / CH

CHRISTE & GYGAX INGENIEURS CONSEILS SA Yverdon / CH

08 A TRAVERS CHAMPS

Le quartier des Grands Esserts s'inscrit dans le paysage d'un méandre encore peu bâti de l'Arve. Cette échelle territoriale est utilement illustrée par une perspective aérienne, qui met en exergue les enjeux – et les écueils – à bâtir ici 1200 logements sur un terrain vierge et de grande qualité paysagère. Elle montre aussi l'importance de l'Arve et de son cordon boisé, la topographie régulière et le réseau viaire orthogonal de cette «presqu'île» essentiellement agricole.

Le projet fait preuve d'une grande attention à ce contexte et s'en inspire, tant dans ses formes que dans les usages évoqués, attitude que le jury apprécie. Il cherche en outre à développer une certaine porosité, avec des traversées généreuses entre les pièces urbaines mais aussi avec le quartier de villas, au sud. L'ensemble peine cependant à affirmer une intention claire et rassembleuse, capable de se déployer dans la durée du projet. Si elle accorde beaucoup d'intérêt à la valeur d'usages, la proposition se perd dans une trop grande fragmentation des espaces et sous-espaces, dotés chacun de fonctions et d'aménagements très définis, laissant peu d'espaces libres et de possibilités d'appropriations aux futurs habitants.

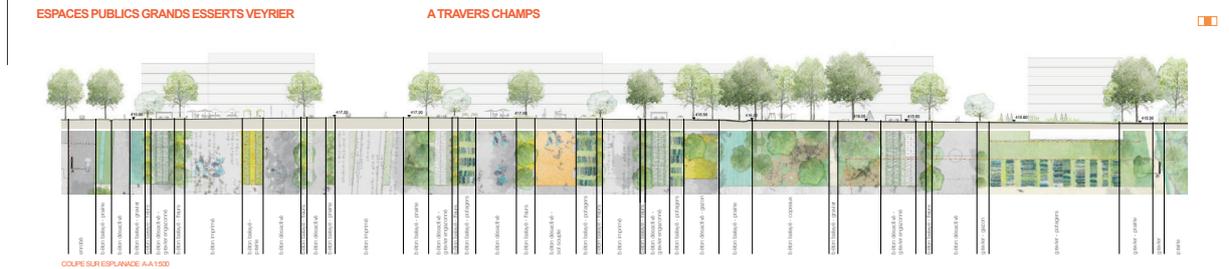
L'Esplanade Jean-Piaget

L'esplanade Jean-Piaget est traitée comme une bande programmatique à l'échelle du quartier, censée concentrer les équipements et un très grand nombre d'usages. Le jury est d'avis que ce parti devrait laisser une certaine liberté aux autres espaces publics du quartier. Or les «répliques» de l'esplanade, situées entre les immeubles au nord, semblent de même intensité d'aménagement bien que d'échelle réduite. Cette démultiplication dilue la force de la proposition. D'une manière générale, l'importance donnée au motif de la platebande, possiblement potagère, porte le risque de surévaluer le désir de jardins et de jardiner des futurs habitants, peut-être au détriment d'autres activités qui pourraient se développer ici.

La promenade des Cirses

Le projet invite également la lisière, autre élément majeur du site, à se déployer dans le quartier. Elle est accompagnée par des dispositifs de rétention des eaux (noues). Cette intention, appréciée en tant que telle, s'étiolle peu après avoir rejoint le bâti. Si la promenade est positionnée correctement eu égard aux exigences de protection de la ripisylve, elle peine à convaincre quant aux ambiances qu'elle promet, en particulier lorsqu'elle donne le sentiment d'une forte présence de l'eau, ce qui n'est pas la réalité des systèmes de récolte à ciel ouvert, hormis par temps de pluie.





ESPACES PUBLICS GRANDS ESSERTS VEYRIER

A TRAVERS CHAMPS



COUPE SUR ESPLANCE A-A 1:100

MATERIELLE



PARKS DES GRANDS ESSERTS

LA VITRINE DU QUARTIER
Le large Sud orienté de la vitrine panoramique du quartier, l'alternance de bandes fleuries et bandes vertes, seront balayés et ouverts de Veyrier accueillent les passants et fait passer la conduite agricole du lieu et des espaces publics.

Les accès aux bâtiments s'ouvrent dans les bandes qui les protègent du trafic externe de la route. Sur le parvis Ouest, cela implique un bon accès, un accès de bus principal, un espace pour les habitants en passant. Skate park, skateboard, ping-pong, notamment videra avec à la disposition des bureaux après un accès qui rendra une résidence soignée.

LES RUES DE QUARTIER

LES RUES-ALLÉES
La logique agricole s'applique aussi dans les rues sous forme de bandes plantées, fleuries et de matériaux différents. L'alternance de bandes fleuries et bandes vertes, seront balayés et ouverts de Veyrier accueillent les passants et fait passer la conduite agricole du lieu et des espaces publics.

Les habitants pourront s'approprier certaines zones matérialisées pour y créer des jeux ou des formes de détente vertes au sol. La rue devient un espace de jeu.

Tout comme les habitants, les usages s'approprient progressivement en direction du parc, des zones d'habitation vont s'aligner dans les rues.

L'accès du parvis est mis sur son espace public. Les accès des espaces sont traités de manière agricole et paysanne avec un accès construit de plastique recyclé pour rendre les accès et l'accès environnemental.

Dans l'axe d'entrée des éléments identifiés du quartier, le même mobilier se retrouve dans tous les espaces publics du quartier et des espaces publics des aménagements, en permettant l'accès de l'habitant, l'accès de parcourir son vélo.



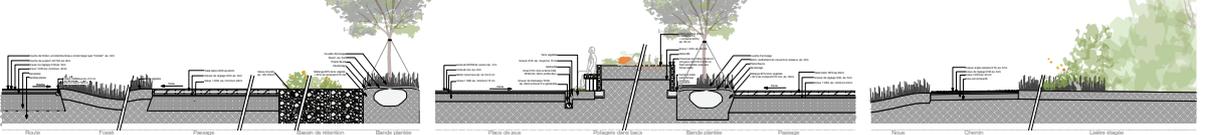
COUPE SUR PARVIS OUEST B-B 1:125



COUPE SUR PARVIS EST C-C 1:125



COUPE SUR RUE D-D 1:125



DETAL SUR ALLÉE DES BEAUX-CHAMPS 1:50

DETAL SUR ESPLANCE 1:50

DETAL SUR LISÈRE 1:50

AMBIANCES



Cinquième rang / Cinquième prix

Verzone Woods Architectes Sàrl Vevey / CH

LOCALARCHITECTURE Lausanne / CH

B+S Ingénieurs conseils SA Genève / CH

UNIGE Genève / CH

Büro für Mobilität AG Bern / CH

Aebischer & Bovigny Sàrl Lausanne / CH

07 A SAVOURER

Le projet propose de créer un pôle agro-urbain pour amplifier l'identité agricole, naturelle et paysagère du territoire existant. La biodiversité, la production agricole, et le développement d'espaces de rencontre constituent les axes forts de la proposition. Les usagers et habitants deviennent acteurs ou spectateurs du processus de production locale et de sensibilisation aux produits locaux et régionaux. La ferme, la halle, le café/magasin facilitent la commercialisation des produits et légumes sur place. Le renforcement du réseau paysager et écologique est atteint par la diversité des milieux proposés. Bosquets d'arbres, vergers, biotopes, lisière végétale en permaculture, gestion naturelle des eaux à ciel ouvert illustrent les ambitions en terme de biodiversité.

Dans une vision plus urbaine, les jeux d'eau, le mur de grimpe, les places de jeux, l'amphithéâtre contribuent à l'activation des espaces ouverts.

L'Esplanade Jean-Piaget

A l'image d'un tapis minéral, ponctué d'édicules, et d'espaces et d'usages divers, l'esplanade devient le lieu de référence et de convergence à l'échelle de tout le quartier. Le dispositif répétitif et la géométrie de cet espace linéaire sont animés par des fractures plantées. Bouquets arborés dans un système diffus apportent une dimension spatiale et naturelle à l'échelle du construit.

Si le dispositif rassembleur et les usages proposés semblent intéressants, le volume et la hauteur des édicules sont perçus comme inappropriés. Ces éléments construits, dans un proche contact des façades et appartements, nuisent à la qualité des vues et perceptions tant au niveau du sol que depuis les étages. La terminaison est et son contact à l'école ne convainquent pas.

La Promenade des Cirses

La compilation des séquences végétales, des milieux naturels et la gestion des eaux sont appréciées. La position du chemin, à l'est du Nant de Vessy, met en pression le milieu naturel et la végétation étagée. La terminaison de la promenade, au contact de l'Esplanade Jean-Piaget, butte malencontreusement sur la serre et les potagers. L'emprise des cultures maraîchères, au sud de la Promenade, est trop généreuse et interroge le collège d'experts sur la gestion et l'entretien de ce champ cultivé. La tour d'observation au contact de la Route de Veyrier s'implante dans un espace inapproprié par la proximité de la Route de Veyrier et les villas au sud.

ESPACES PUBLICS DES GRANDS ESSERTS - À SAVOURER



Les composantes à savourer

Le projet vise à amplifier l'identité du plateau de Veyrier aujourd'hui fondée sur des richesses naturelles, agricoles, paysagères et socio-démographiques. Il propose de transformer ces éléments constitués en relations éco-systémiques afin de proposer un projet durable et transversal.

Valeurs écologiques

La création de biotopes et de bosquets d'arbres permet d'ancrer le projet dans son contexte naturel et de valoriser l'espace en pleine terre disponible sur le site. Un haut degré de biodiversité florale et faunique est visé grâce à la valorisation des espaces ouverts diversifiés.

Valeurs urbaines, paysagères et architecturales

Le quartier des Grands-Esserts apporte de nouvelles typologies urbaines, paysagères et architecturales à la Boucle de l'Arve. Entre quartier de villas et plaines agricoles, l'insertion du nouveau quartier dans cette mosaïque territoriale, avec ses architectures marquées et ses espaces collectifs généraux, signale un renouveau dans la vision du cadre de vie. L'espace ouvert partagé est dynamisé par des instigateurs d'activités diverses et les nouvelles fonctions s'organisent sur le site pour optimiser les fonctionnalités spatiales, faciliter l'entretien et gérer l'accessibilité et la visibilité.

Valeurs sociales

La diversité socio-démographique attendue et les programmes mixtes planifiés garantissent une pluralité propice à l'émergence de nouveaux usages, à la rencontre et au vivre ensemble. Le rôle de l'espace public est donc d'offrir une plateforme évolutive et fertile à la diversité des usages. Par la simplicité de ses aménagements, le projet propose un espace de sociabilité modulaire. L'implantation d'écoles agissant comme catalyseurs d'échanges promeut la multi-fonctionnalité de l'espace.

Un paysage à savourer

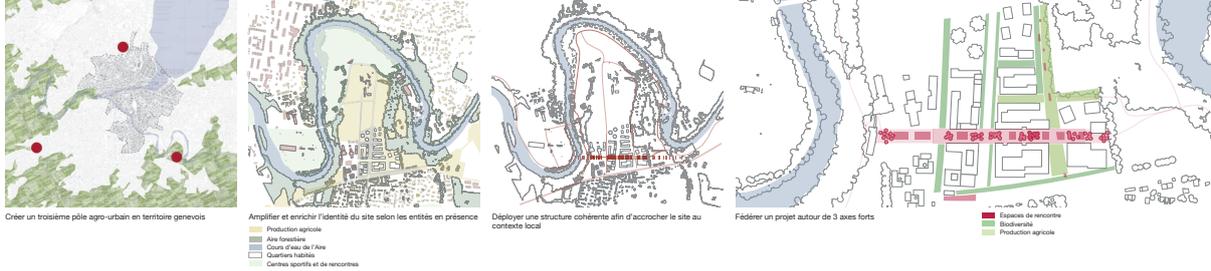
La mise en relation de ces différentes valeurs engendre un paysage habité, productif et résilient.

Les programmes de l'Esplanade et de la Promenade entrent en synergie pour générer une Boucle Verte - les produits récoltés aux abords de la Promenade sont proposés au café-restaurant, et sont vendus au marché installé sur l'Esplanade. En agrégeant les divers espaces du quartier, les usagers sont à la fois témoins, apprenants et acteurs du processus de production et de commercialisation alimentaire.

Grâce à la création d'une résonance fonctionnelle et sensible des aménagements extérieurs avec le caractère rural du site, le projet permet de concilier loisirs urbains et activités productives par la création de lieux d'échanges et de valorisation et de sensibilisation aux produits locaux et régionaux.



ESPACES PUBLICS DES GRANDS ESSERTS - À SAVOURER



Créer un troisième pôle agro-urbain en territoire genevois

Amplifier et enrichir l'identité du site selon les entités en présence

Déployer une structure cohérente afin d'accrocher le site au contexte local

Fédérer un projet autour de 3 axes forts

Production agricole
Aire forestière
Cours d'eau de l'axe
Quartiers habités
Centres sportifs et de rencontres

Espaces de rencontre
Biodiversité
Production agricole



Horizon 2025

L'objectif est de garantir une fonctionnalité optimale et une attractivité des pièces urbaines et des espaces ouverts majeurs tout en affirmant l'identité du quartier dans sa spatialité et son identité dès la première phase. Les trois espaces identitaires représentent la colonne vertébrale du quartier. Ainsi, la Promenade des Cirses, le Chemin de Beauv-Champet et la séquence commerciale de l'Esplanade sont réalisés. L'identité agricole est amplifiée par la frange forestière en permaculture et l'équilibre de la surface des cultures maraîchères et des jachères florales. La ferme et la serre articulent la Promenade et l'Esplanade à leur intersection, marquant ainsi physiquement le caractère agro-urbain du futur quartier.

L'implémentation de l'Esplanade est laissée libre de toute culture dans le but de marquer la future présence. Les bouquets d'arbres plantés en pré-paysage rythment ce vide végétal, d'ores et déjà en lien avec la Promenade des Cirses.

Un espace vivant par sa diversité

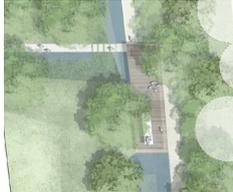


Horizon 2030

L'Esplanade est déroulée dans toute sa longueur, elle marque le lien entre la maison de Vessey à l'Ouest et se prolonge jusqu'à l'École à l'Est. Les édifices viennent ponctuer cet équilibre voué au rassemblement, à la fête et aux diverses initiatives citoyennes.

L'espace de culture maraîchère est réduit par l'emprise des nouvelles pièces urbaines qui se voient outillées de vergers, non-productif le long de la Route de Veyrier et productif au nord. Ces vergers marquent de manière subtile les liens transversaux, aidant ainsi à l'orientation dans le quartier.

Une promenade riche de microcosmes



Esplanade Jean-Piaget 1/500



Halle du terroir, magasin et café 1/200



Dérouler un tapis

Un tapis à la trame aléatoire couvre l'ensemble de l'esplanade et favorise une lecture cohérente de cet espace de vie. Des bandes claires témoignent de l'intensité urbaine du lieu. L'Esplanade se compose de trois séquences distinctes au cœur de cet espace rassembleur.

Premièrement commerciale, elle devient festive puis enfin vivante en son extrémité résidentielle. Les séquences sont chacune agrémentées d'un édifice servant à accueillir les diverses activités du quartier, délimitant par leur largeur commune un espace de circulation sur toute la longueur de l'Esplanade et de multiples espaces d'appropriation entre les édifices.

Une diversité d'usages se décline sur l'Esplanade : une terrasse, une halle de marché, un café/magasin, des salons urbains, des jeux d'eau, une scène ouverte, un atelier de quartier ou encore une place de jeux offrant à l'usage des espaces attractifs et ludiques. Les espaces ouverts sont ornés de bouquets arborés dont l'implantation organique contraste avec la trame orthogonale du tapis et des édifices. Cette typologie est également rythmée par des bandes végétalisées et des cunettes placées perpendiculairement à l'axe de l'Esplanade.

Générer des lieux de vie

Inspirés d'un système constructif agricole traditionnel de fermes triangulaires en bois, de poteaux massifs et de poutres moisées, les structures tantôt ouvertes, tantôt couvertes sont disposées à l'axe de l'esplanade, et rythment l'espace public, générant des vides

appropriables autant que des lieux de vie pour l'échange et le partage.

Efficacité et flexibilité

Systèmes flexibles et réalistes, les pavillons peuvent se construire par étape au gré des opportunités et étagement du projet. Un type de ferme est répété selon une trame chaque deux mètres leur conférant une rapidité et une efficacité constructive.

Structures de grange

De composition massive et brute, la structure de bois rappelle la grange qui abrite le fourneau, la récolte fraîche ou les outils de labours. Évoquant de l'échelle domestique et fonctionnelle du travail ou marché couvert, issus d'un système modulaire, les pavillons qui s'alignent, fermés ou ouverts en pergolas, font le lien entre le sol et le hors-sol, accueillent les produits issus des cultures locales ainsi que les espaces d'échanges entre les habitants.

Le bois, matière naturelle, est à la fois choisi pour ses qualités constructives (matériau local, préfabrication en atelier et mise en œuvre facile) que pour ses performances statiques (matériau léger, résistance à la compression). Les revêtements des façades et toitures pourront aussi repérer les enveloppes de cultures maraîchères, ondules translucide, bordures type Eternit et treillis tendus.

Les pavillons d'Ouest en Est

La Ferme culturelle à l'Ouest : lieu intergénérationnel où se rendent étudiants et personnes âgées pour y échanger des livres ou écouter un orchestre d'été autour d'un café.

Le Café du marché se développe sur deux niveaux. On y mange essentiellement des produits du marché, des plats du jour saisonniers, des ateliers de cuisine bio y prennent place. Sa terrasse orientée au couchant est le lieu de rencontre pour les fins de journées. Le café est prolongé par la halle de marché.

La Halle du marché couvert est un espace libre pour les marchés aux légumes les mardi, jeudi et samedi, ainsi que pour les puces du dimanche. Il demeure poreux et libre d'accès les autres jours de la semaine.

La Scène permet l'accueil des festivités locales. En plus des locaux techniques, l'édicule abrite un atelier vidéo. Des jeux d'eau à ciel ouvert animent cet espace les jours d'été.

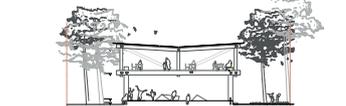
La Ferme est dimensionnée en fonction des cultures environnantes et de l'aspect majoritairement didactique visé aux surfaces cultivées. En lien avec la ferme, la serre marque l'articulation de l'Esplanade et de la Promenade des Cirses. Véritable emblème de ce quartier productif, elle jouit d'une visibilité et d'un ensoleillement maximal.

L'espace d'accueil (SAPC) avec son mur de grappe et son couvert pour s'y abriter lors des récréations délimitent l'extrémité Est de l'Esplanade.

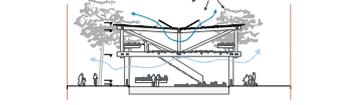
Jeux d'eau, théâtre couvert 1/200



Scène et atelier de quartier 1/200



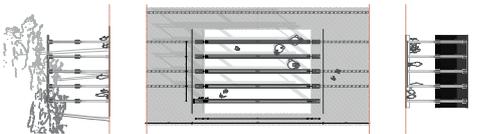
Serre 1/200



Élévation type 1/200

Plan libre accueillant les programmes 1/200

Élévation type 1/200



ESPACES PUBLICS DES GRANDS ESSERTS - À SAVOIR



De nouveaux usages dans un quartier perméable

Les Rues de Veyrier et de Vessey structurent le desserte en TP et en TM que l'Esplanade, la Promenade des Circes et le Chemin de Beau-Champs viennent compléter pour les modes de transports doux et actifs. Un réseau de chemins de traverse, favorables à la découverte de cultures et d'ambiances variées, garantissent la perméabilité de cette trame orthogonale et un accès aux multiples aménités comprises dans le projet.

Les édicules agissent en symbiose avec les programmes des espaces ouverts pour offrir aux usagers de multiples espaces d'appropriation : pour se rencontrer, acheter, se promener, récolter. Les Grands-Esserts développent une réelle culture de l'espace public aujourd'hui endormie.

La nuit tombée, les ambiances nocturnes traduisent le gradient Est-Ouest : des alignements de mûrs du Chemin de Beau-Champs, le promeneur se dirige vers la lisière de la forêt où la Promenade

est subtilement ponctuée d'un balisage lumineux au sol. La mise en lumière de l'Esplanade est assurée par l'éclairage des édicules et des bouquets d'arbres, maintient en valeur en alternance les verticales des piliers porteurs puis des troncs.

Une trame verte

Les faibles différences de niveaux permettent de maximiser l'infiltration pour tendre vers une gestion durable des eaux pluviales. Selon les précipitations, les rous donnent naissance à des paysages évolutifs, mettant ainsi en exergue les dynamiques hydrologiques locales. En alternance avec des secteurs d'infiltration à moindre capacité, des ambiances végétales propres aux zones humides rythment la promenade de l'usage à travers le quartier. Le long de la lisière forestière, il est proposé de mutualiser les bassins de rétention avec le Nord de Vessey.

Le visiteur traverse d'ouest en est un paysage dont la productivité augmente graduellement. La rencontre entre la Promenade et le

verger marque la centralité productive du quartier où l'on peut admirer une diversité de cultures uniques. La permaculture, les cultures maraîchères et les vergers convergent pour créer un carrefour agricole. Cette mosaïque de milieux profite autant au promeneur qu'à la biodiversité.

Les essences choisies pour l'arborisation enrichissent l'expérience des espaces identitaires, de transition et les franges du quartier. L'Esplanade est ponctuée de bouquets d'arbres à haute tige pour générer des respirations en relation avec les programmes des rez et ceux des édicules. Le double alignement de noyer est reconstitué et la Promenade accueille une arborisation plus organique au fur et à mesure que l'on s'approche de la lisière.

Frangé vivrière en permaculture

La Promenade compte des problématiques liées à la gestion des eaux, à la création de milieux naturels à haute valeur écologique et à l'accueil. Le paysage productif proposé répond de manière

transversale à ces problématiques grâce au prisme de l'agriculture urbaine. La Promenade se mue ainsi en laboratoire et vitrine des diverses méthodes culturales. En plus des modes de production traditionnels (culture maraîchère, arboriculture fruitière, d'autres pistes de production sont explorées notamment grâce à des pratiques novatrices comme la lisière élaguée en permaculture, idéale à la transmission de connaissances et à la création de milieux riches en biodiversité.

L'exploitation maraîchère, située au croisement des différentes cultures, repose sur un modèle de diversification des activités et savoir-faire : production, vente, animations scolaires, pédagogie et sensibilisation, ou encore entretien des espaces ouverts et milieux écologiques.

Les espaces programmatiques liés à l'exploitation sont adossés à une certaine rentabilité, alors que les espaces liés à la permaculture et à l'accueil des visiteurs ne sont pas tenus de produire, ceci n'étant pas leur vocation première. Ils peuvent accueillir des variétés ou

modes de cultures à valeur paysagère, biologique ou didactique, tout en bénéficiant de l'encadrement et de l'entretien d'un professionnel.

La convergence des chemins généraux des sous-espaces permettant de définir l'implantation des différents éléments programmatiques, comme des plateformes agrémentées de bancs généraux, présentant les différents milieux traversés. Ces aménagements simples, dont la matérialité dialogue avec les caractéristiques naturelles et culturelles, offrent des expériences originales et contrastées. Le vitrine maraîchère et la frange forestière en permaculture.

Les plateformes, qui bénéficient d'une forte visibilité, sont équipées de panneaux didactiques pour inviter le visiteur à la curiosité, à la découverte et à l'implication. À proximité des grandes fleurs, les plateformes accueillent des activités de plein air : course d'école, sensibilisation, cours de gym ou de méditation.

Séquences végétales de la Promenade des Circes 1/100



La Promenade productive 1/500



Chemin de Beau-Champs, séquence Nord 1/100

Tout au long de cet axe structurant, une identification claire des bandes de circulation assure un confort pour tous les usages. Dédiée à la promenade et au prélassement, des respirations ponctuent l'itinéraire pour offrir au promeneur, au coureur ou au cycliste un dispositif propice à la détente à l'ombre du double alignement de noyers restitués.

Une proposition de mutualisation avec le parking de la place urbaine Maison de Vessey permet de conserver 24 places en surface pour les usagers de l'EMS. L'espace libre est végétalisé ou rendu aux piétons et cyclistes. La privacité des rez-de-chaussées des immeubles attenants est garantie par un filtre végétal composé de jardins frontaux.

Verger de pommiers

Véritable percée verte dans le quartier, le verger facilite l'accessibilité à la Promenade depuis l'Ouest et offre un espace plus intime entre les bâtiments résidentiels.

Le promeneur est appelé à quitter le chemin rectiligne propre au langage agricole pour se prélasser entre les fruitiers et savourer pleinement l'équipement apporté par autant de nature environnant le quartier. Des bandes de vivaces en pied de façade garantissent cependant la privacité des logements situés au rez.



